



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
SAISON 2019/2020

PROCES-VERBAL N° 12

Réunion du mardi 15 octobre 2019

Président : M. DENIS

**Présents : MM. VESQUES – JEREMIASCH – LAWSON – ORTUNO – GODEFROY –
DJELLAL – LANOIX**

Excusé : M. MARTIN

VILLE DE SAINT OUEN (93)
STADE BAUER – NNI 93 070 01 01

Suite à un entretien téléphonique avec M. TILOT, Responsable des Sports, un rendez-vous a été pris pour le mardi 05 novembre 2019 à 18 h 30 sur place afin de contrôler l'éclairage du terrain susnommé dans le cadre d'une confirmation de classement. M. JEREMIASCH représentera la C.R.T.I.S. et fournira les documents. La C.R.T.I.S. remercie la Ville de bien vouloir marquer les 25 points de contrôle. Communication de la présente information est faite à M. TILOT, au club et à la C.D.T.I.S. du District de SEINE SAINT-DENIS.

VILLE DE PARIS (75020)
STADE DEJERINE – NNI 75 120 02 01

Suite à un entretien téléphonique avec M. SAVIDAN de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de PARIS, un rendez-vous a été pris pour le mardi 29 octobre 2019 à 18 h 30 sur place afin de contrôler l'éclairage du terrain susnommé dans le cadre d'une confirmation de classement. M.

JEREMIASCH représentera la C.R.T.I.S. et fournira les documents. La C.R.T.I.S. remercie la Ville de bien vouloir marquer les 25 points de contrôle.

Communication de la présente information est faite à la Ville, au club et à la C.D.T.I.S. du District du VAL DE MARNE.

VILLE DE PARIS (75020)

STADE DE LA PORTE DE BAGNOLET NNI 75 120 04 01

M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. visitera les installations le mercredi 30 octobre 2019 à 10 h 00.

Ce dernier demande de mettre l'aire de jeu en configuration match officiel et le libre accès aux vestiaires.

Information communiquée à M SAVIDAN, au club et à la C.D.T.I.S. du District de SEINE SAINT-DENIS.

VILLE DE SERRIS (77)

STADE DE L'HERMIERE 1 – NNI 77 449 01 01

Suite à un appel téléphonique de M. DAVID du Service des Sports de la Mairie de SERRIS, un rendez-vous a été pris pour le vendredi 18 octobre 2019 à 10 h 00 sur place afin de contrôler le changement du revêtement synthétique et des buts, l'ajout d'un banc de touche de délégué du terrain susnommé. M. GODEFROY représentera la C.R.T.I.S..

VILLE DE LOGNES (77)

PARC DES SPORTS DU SEGRAIS – NNI 77 258 02 02 et 02 03

Erratum au P.V. du 24/09/19, **il faut lire** : Cette installation était classée au niveau 5 et 6 s. La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec des terrains en gazon synthétique et des documents transmis. Elle émet un AVIS PREALABLE FAVORABLE pour la mise en place d'un gazon synthétique de niveau **5 SYE** (terrain de **105mx68m**) et d'un terrain synthétique A8 SYE sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014, avec la prise en compte des observations suivantes : La Commission rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

CLASSEMENT ECLAIRAGE FEDERAL

VILLE DU PLESSIS-ROBINSON (92)

PARC DES SPORTS DU HAMEAU N°1 – NNI 92 0600101

Mesures relevées par M. LAWSON le 10 octobre 2019.

Afin de compléter le dossier de classement de l'éclairage, la Commission demande à la ville de lui transmettre les documents suivants :

- Certificat de conformité des installations électriques émanant d'un bureau de contrôle agréé
- L'engagement d'entretien de l'ensemble de l'éclairage

CLASSEMENT ECLAIRAGES REGIONAUX

VILLE DE BRUYERES LE CHATEL (91)

STADE SANDRINE SOUBEYRAND – NNI 91 115 03 01

Mesures relevées par M. BERTHY de la C.D.T.I.S. du District de l'ESSONNE le 03 octobre 2019.

Total des points : 3342 lux

Eclairage moyen : 134 lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport E min/E max : 0,52

Avis favorable pour une confirmation de classement en niveau E5, pour 2 ans à compter du 11/04/2019.

VILLE DE VILLABE (91)

STADE MUNICIPAL – NNI 91 659 01 01

Mesures relevées par M. GAUVIN de la C.D.T.I.S. du District de l'ESSONNE le 07 octobre 2019.

Total des points : 4370 lux

Eclairage moyen : 175 lux

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport E min/E max : 0,54

Avis favorable pour une confirmation de classement en niveau E5, pour 2 ans à compter du 28/03/2019.

VILLE D'EVRY (91)**STADE JEAN LOUIS MOULIN – NNI 91 228 023 01**

Mesures relevées par M. GAUVIN de la C.D.T.I.S. du District de l'ESSONNE le 19 septembre 2019.

Total des points : 3935 lux

Eclairage moyen : 157 lux

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport E min/E max : 0,47

Avis favorable pour une confirmation de classement en niveau E5, pour 2 ans à compter du 18/04/2019.

VILLE DE POISSY (78)**COMPLEXE SPORTIF MARCEL CERDAN N° 3 – NNI 78 498 03 03**

Mesures relevées par M. DENIS le 07 octobre 2019.

Total des points : 5895 lux

Eclairage moyen : 238 lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport E min/E max : 0,57

Avis favorable pour une confirmation de classement en niveau E5, pour 2 ans à compter du 15/10/2019.

CLASSEMENT TERRAINS SYE

VILLE DU PECQ (78)**STADE LOUIS RAFFEGEAU N° 2 – NNI 78 481 01 02**

Installations visitées par M. DENIS le 02 octobre 2019.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour un classement en niveau FOOT A11 SYE PROVISOIRE. La Commission demande à la ville de lui transmettre les tests in situ. Dès que ceux-ci auront été réalisés.**

VILLE DE WISSOUS (91)**STADE DE L'EUROPE – NNI 91 689 01 01**

Installations visitées par MM. BERTHY et GAUVIN de la C.D.T.I.S. du District de L'ESSONNE le 1^{er} octobre 2019.

Afin de pouvoir prononcer la confirmation de classement de ce terrain, la Commission demande à la ville de lui transmettre les tests in situ.

VILLE DE HARDRICOURT (78)**STADE REMI FERREY – NNI 78 299 01 01**

Installations visitées par M. DENIS le 11 octobre 2019.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour une confirmation de classement en niveau 5 SYE.**

VILLE D'ARCUEIL (94)**STADE LOUIS FREBAULT – NNI 94 003 01 01**

Installations visitées par M. LAWSON le 23 septembre 2019.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour un classement initial en niveau 5 SYE.**

VILLE DE ROISSY EN FRANCE (95)

STADE DES TOURNELLES – NNI 95 527 02 01

Installations visitées par M. JEREMIASCH le 14 octobre 2019.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour une confirmation de classement en niveau 5 SYE.**

CLASSEMENT TERRAIN

VILLE DE VIRY-CHATILLON (91)

STADE DE HENRY LAPORT – NNI 91 687 01 03

Installations visitées par MM. BERTHY et GAUVIN de la C.D.T.I.S. du District de l'ESSONNE le 28 février 2017.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour une confirmation de classement en niveau 5.**

AVIS PREALABLE ECLAIRAGE

VILLE DE MANTES-LA-VILLE (78)

STADE AIME BERGEAL – NNI 78 362 01 01

La Commission prend connaissance de la **Demande d'avis préalable pour un éclairage** et des documents transmis.

Elle donne un avis favorable sur le projet pour **un niveau E3** et transmet le dossier à la C.F.T.I.S. **(éclairage) pour son avis.**